



SABRE HOMMES

CRITÈRES DE SÉLECTIONS POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

SAISON 2017/2018

Votés au Comité Directeur du 12 octobre 2017

M15

Individuel : (quota : à définir par la FFE)

La sélection pour la ½ finale H2028 se fera dans l'ordre du classement national actualisé après le ¼ de finale

Pour la Fête des Jeunes, les x tireurs sont qualifiés en additionnant :

- les points obtenus en filière H2028
- et les points du championnat de ligue **obligatoire** : (coefficient = 15)

Equipe : (quota : 1 équipe)

- Les tireurs dans les 50 premiers métropolitains du classement actualisé après la 3^{ème} épreuve H2028. (Le manque d'assiduité aux regroupements pourrait entraîner une révision de cette sélection.)
- S'il y a lieu, les tireurs du classement formé par :
 - les points obtenus en filière H2028
 - et les points du championnat de ligue : (coefficient = 15)

M17

Individuel (N1) : application du règlement sportif FFE.

Individuel (N2) : (quota : à définir par la FFE) en attente des quotas qui seront publiés après le deuxième circuit national

- Le (ou les) meilleur(s) du classement de ligue, non qualifié(s) par le classement national, formé en additionnant :
 - les points du Championnat IDF (coefficient = 50)
 - et les points du championnat de ligue **obligatoire** : (coefficient = 150)

Equipe : application du règlement sportif FFE.

- La sélection au Championnat de France par équipes s'effectue uniquement par une épreuve nationale.

M20

Individuel (N1) : application du règlement sportif FFE.

Individuel (N2) : pas de quota. (Championnat de Ligue souhaité)

Equipe : application du règlement sportif FFE.

- La sélection au Championnat de France par équipes s'effectue uniquement par une épreuve nationale.

Seniors

Individuel (N1- N2) : application du règlement sportif FFE.

Individuel (N3) : pas de quota. (Championnat de Ligue souhaité)

Equipe N1-N2 :

- N1 : pas de qualifiée.
- N2 : Aulnay

Equipe N3 : (quota : à définir par le FFE)

- N3 : La sélection s'effectue lors du championnat de ligue. Les quotas ne sont plus mis en commun au niveau IDF.

